



Vie citoyenne

## Employés communaux à l'honneur

Lors de la cérémonie des **vœux aux employés de la commune** (mairie et EHPAD), ceux-ci ont pu se retrouver lors d'une soirée conviviale et recevoir des félicitations pour leur travail et leur implication, en particulier après le passage de la tempête Ciáran. Ainsi, **Laurent THOMAS** des espaces verts et **Louis PINON** du centre nautique ont reçu la médaille du travail. Ce dernier et **Dominique CUDENNEC** (cantine scolaire) ont également été célébrés à l'occasion de leur départ en retraite.

## Dans ma ville



Vie citoyenne

## Police rurale pluri-communale

La convention de police rurale pluri-communale a été signée le 12 janvier par les communes de Plestin-les-Grèves, Tréduder, Saint-Michel-en-Grève, Ploumilliau et Trédrez-Locquémeau. **Briec LE CORVAISIER** (garde-champêtre chef), **Camille SAMSON** et **Thomas LE BORGNE** (ASVP) interviendront en collaboration avec la gendarmerie dans les cinq communes, afin d'informer et de faire respecter lois et règlements. ☎ 06 65 38 70 54



Vie citoyenne

## Cérémonie des vœux 2024

La cérémonie des vœux a réuni de nombreuses personnes à l'espace culturel An Dour Meur le 6 janvier 2024, occasion pour la municipalité de renouveler ses vœux et d'échanger avec vous sur les actions menées et les projets pour cette nouvelle année. **Eric TAMAYO**, chargé d'affaires de l'ambassade des Philippines et sa femme nous ont fait l'honneur de leur présence.

Culture



Le corps

## Nuits de la lecture

À l'occasion des Nuits de la lecture du 18 au 21 janvier, le service culturel a imaginé des **lectures théâtralisées** à la tombée de la nuit, avec la complicité de l'école de danse. Un public familial a participé aux lectures et s'est laissé guider afin de découvrir la médiathèque avec un nouveau regard, en prenant **conscience de son corps et de celui des autres**. Une expérience originale !



Enfance jeunesse

## Nouveau bureau à l'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque, dont la mission est d'animer la vie sociale autour des établissements publics de la commune, organise des fêtes et des manifestations afin d'encourager les projets scolaires. L'association a élu un nouveau bureau le 8 novembre dernier. Par ailleurs, elle organise une vente de crêpes au Super U de Plestin-les-Grèves, le samedi 3 février de 8 h 30 à 19 h, afin de financer ses opérations. ✉ [amicale.laique.plestin@outlook.com](mailto:amicale.laique.plestin@outlook.com)

Culture



**LA GRÂCE**  
 Printemps des Poètes – 25 ans  
 Du 9 au 25 mars 2024

Printemps  
 des Poètes

## Printemps des Poètes 2024

Le Printemps des Poètes revient et 2024 marque les 25 ans de cet événement national, auquel participent la médiathèque et l'OCM. Un concours de poésie sur le thème "**La Grâce**" est organisé avec Jean-Paul KERMAREC, poète, président du jury cette année. Trois catégories : jeunes, adultes et professionnels. **Envoi avant le samedi 24 février**. ✉ [mediatheque@plestinlesgreves.bzh](mailto:mediatheque@plestinlesgreves.bzh)



Culture

## Jumelage avec Feldheim

L'association Plestin-Feldheim a organisé un voyage en Allemagne durant l'été 2023 : « *Après avoir traversé la France, la Suisse et l'Autriche, nous avons rejoint nos amis allemands en Bavière. L'accueil dans les familles a été très chaleureux et nos hôtes avaient organisé des visites variées et des soirées festives.* » Le prochain voyage est prévu en 2026.

💡 **Info pratique** : proposez-nous votre actualité en allant sur le site [plestinlesgreves.bzh](http://plestinlesgreves.bzh), rubrique « Dans ma ville »

## Vie citoyenne

### Urbanisme

#### Rappel : la déclaration préalable de travaux

La **déclaration préalable de travaux** est une autorisation d'urbanisme, tout comme le permis de construire. C'est une démarche administrative obligatoire qui concerne certains de vos projets. En effet, la déclaration de travaux est une démarche réglementée par le **Code de l'Urbanisme** et encadrée par les services publics. Ne pas déclarer ses travaux est passible d'amende (art. L.480-4 du CU). Déclarer ses travaux via une déclaration préalable de travaux est **nécessaire pour la vie quotidienne** et le bien vivre ensemble mais également pour votre sérénité !

Voici une liste non exhaustive des travaux concernés :

- Changements de destination d'un bâtiment existant ;
- Travaux de ravalement dans les secteurs protégés (champ de visibilité d'un monument historique, etc.) ;
- Clôtures (par délibération du 23/03/2017) ;
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment ;
- Travaux à l'intérieur des immeubles dans les secteurs sauvegardés sans modification de la structure et du volume existants ;
- Travaux créant une surface de plancher supérieure à cinq mètres carrés (5 m<sup>2</sup>) et inférieure à vingt mètres carrés (20 m<sup>2</sup>) hors zone U ;
- Travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur ;
- Travaux entraînant la création d'une surface de plancher inférieure à quarante mètres carrés (40 m<sup>2</sup>) sans porter la surface ou l'emprise totale de la construction au-delà du seuil de 150 mètres carrés (150 m<sup>2</sup>) en zone U.

✉ [urbanisme@plestinlesgreves.bzh](mailto:urbanisme@plestinlesgreves.bzh)



### Solidarité

#### Appel aux habitants pour recevoir des opportunités de logement dans le parc privé

Le marché locatif est très tendu actuellement et pose de nombreuses difficultés pour nombre de personnes. La commune et le CCAS envisagent de développer différents projets pour densifier l'offre dans un secteur qui demande des délais souvent longs. Le CCAS est conscient de cette difficulté actuelle et de manière inédite invite les habitants à se manifester s'ils peuvent offrir une solution locative. Elle peut même prendre différentes formes que celles plus traditionnelles : la location de chambre pour des jeunes ou travailleurs, la colocation, la colocation intergénérationnelle etc.

Le CCAS a l'envie de faciliter la mise en relation entre des personnes en quête d'un logement à Plestin et des habitants qui souhaitent proposer une offre locative sans oublier d'orienter vers des partenaires professionnels experts du territoire.

✉ [ccas@plestinlesgreves.bzh](mailto:ccas@plestinlesgreves.bzh)

## Agenda

📅 **Samedi 3 février, de 8 h 30 à 19 h**  
**Vente de crêpes**, par l'Amicale Laïque, au Super U

📅 **Samedi 3 février, à 19 h**  
**Repas - Choucroute**  
Par l'association Plestin-Feldheim, à l'espace culturel An Dour Meur

📅 **Lundi 5 février, à 18 h 30**  
**Assemblée Générale Office Culturel Municipal**  
Présentation des rapports moral et financier des activités 2023. Projets 2024. À Ti an Holl



📅 **Mardi 6 février, de 14 h à 18 h**  
**Belote**, à l'espace culturel An Dour Meur

📅 **Dimanche 11 février, toute la journée**  
**Rencontre badminton**, à la salle Marcel Hamon

📅 **Mardi 13 février, à 20 h**  
**Fest-noz déguisé**, par le Cercle Celtique, à la salle des fêtes

📅 **Judi 15 février, à 14 h**  
**Concours des retraités**, Boule Plestinaise, au boulodrome

📅 **Samedi 17 février, à 18 h**  
**Les contes du samedi soir : « Racontez-nous ! »**  
Scène ouverte aux conteurs et conteuses amateurs, à Ti an Holl. Tarif unique 4 €

✉ [mediatheque@plestinlesgreves.bzh](mailto:mediatheque@plestinlesgreves.bzh) • ☎ 06 65 38 70 54



📅 **Dimanche 18 février, à 14 h**  
**Concours des adhérents**, Boule Plestinaise, au boulodrome

📅 **Samedi 24 et dimanche 25 février**  
**Stage de danse contemporaine**  
Par l'école de danse de Plestin, à la salle G3.  
Inscription en suivant le code QR ci-joint.



📅 **Dimanche 25 février, toute la journée**  
**Rencontre badminton**, à la salle Marcel Hamon

📅 **Du lundi 26 au jeudi 29 février, de 9 h à 12 h**  
**Stage de tennis**, à la salle Marcel Hamon